

MOSELLE FIBRE

1ère Réunion du Comité Syndical de 2024

Séance du lundi 12 février 2024

16H30

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG

1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Patrick RISSER s'est porté volontaire en séance pour remplir les fonctions de secrétaire.

2- LISTE D'EMARGEMENT ET DELEGATIONS DE VOTE

Le 12 février 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Patrick PIERRE, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Grégoire LEININGER, M. Bernard SIMON

Etaient Absents/Excusés: Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI,

,M. Salvatore FIORETTO, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Etienne LAURENT, Mme Ginette MAGRAS, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, M. Jean-Marc REMY, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Thierry UJMA, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

3 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 18 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la cinquième réunion du 18 décembre 2023 du Comité Syndical a été approuvé à l'unanimité en séance.

4 - ALLOCUTION DU PRESIDENT

5 - EXAMEN DES RAPPORTS DU PRESIDENT

7 rapports ont été soumis à l'approbation du Comité Syndical :

- Point N° 1 : Adhésion pour la compétence Usages et Services Numériques
- Point N° 2 : Mise en place de services numériques mutualisés
- Point N° 3 : Attribution d'un marché de la Centrale d'Achat pour des travaux de télécommunications et de réseaux
- Point N° 4 : Stratégie d'emprunt 2024
- Point N° 5 : Budget Primitif 2024 du budget principal
- Point N° 6 : Budget Primitif 2024 du budget annexe Médiation Numérique
- Point N° 7 : Budget Primitif 2024 Budget Annexe Accompagnement de la transformation numérique des territoires

• Point N°1 : Adhésion pour la compétence Usages et Services Numériques

Le développement des infrastructures et services numériques sur le territoire mosellan est un élément crucial pour son développement et son attractivité.

Créé en mai 2015 par le regroupement du Département de la Moselle et de 14 EPCI, le Syndicat mixte ouvert MOSELLE FIBRE a reçu pour 1^{ère} mission le déploiement de cette infrastructure sur le périmètre de ses membres.

Pour les collectivités adhérentes à cette 1ère mission, le Syndicat exerce, en lieu et place de ses adhérents, le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le déploiement du réseau FttH sur le périmètre du Syndicat s'est achevé en mars 2021. A date, 160 000 logements disposent d'un accès à un réseau fibre optique sur les communes couvertes par MOSELLE FIBRE, et du choix des 4 grands opérateurs nationaux.

Fort du constat que la transformation numérique du territoire ne peut s'opérer qu'au travers d'une montée en compétence de la population et des collectivités, MOSELLE FIBRE a, en 2021 et 2022, modifié ses statuts pour ajouter de nouvelles missions auprès de ses adhérents et ouvert l'adhésion aux communes et établissements publics locaux en plus de celle des EPCI.

Les EPCI, communes et établissements publics locaux peuvent désormais adhérer à une ou plusieurs missions de la compétence « Usages et Services numériques » (article 3.2 des statuts).

Les communes et intercommunalités ci-dessous ont décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » pour la mission : « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres ».

Nom des membres	Date de la délibération des membres
CATTENOM	08/01/2024
CC ARC MOSELLAN	19/12/2023
CC BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES	18/12/2023
BOUZONVILLE	20/12/2023
ZOUFFTGEN	29/01/2024
RETONFEY	09/01/2024
GOIN	09/02/2024

Ces adhésions emportent les conséquences suivantes :

	Montant de la cotisation	Nom du représentant
CATTENOM	654,75 €	M. Bernard DORCHY
CC ARC MOSELLAN	Pas de cotisation supplémentaire	Pas de nouveau représentant
CC BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES	Pas de cotisation supplémentaire	Pas de nouveau représentant
BOUZONVILLE	981,50 €	M. Guy OLLINGER
ZOUFFTGEN	500,00 €	M. Nicolas MORIN
RETONFEY	500,00 €	M. Anthony PARMENTIER
GOIN	125,00 €	M. Jean-Marc REMY

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1: APPROUVE l'adhésion des Communauté de communes de l'ARC MOSELLAN, du BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES et les communes de CATTENOM, BOUZONVILLE, ZOUFFTGEN, RETONFEY et GOIN à MOSELLE FIBRE au titre de la compétence usages et services numériques,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

• Point N°2 : Mise en place de services numériques mutualisés

MOSELLE FIBRE va soutenir les collectivités dans leur transformation numérique par la production de services mutualisés.

Dans ce cadre, il sera présenté à chaque Comité Syndical, la mise en place de services nouveaux pour le compte des collectivités. MOSELLE FIBRE mutualisera le coût d'achat, de mise en œuvre et de maintenance de solutions nouvelles afin d'apporter des services nécessaires aux collectivités dans un coût optimisé et péréqué.

La mise en place de cette brique servicielle ne peut être hébergée dans les serveurs de MOSELLE FIBRE, les attendus de sécurité et de continuité de service n'étant pas optimales.

I) Hébergement des services proposés

L'ensemble du socle serviciel doit être hébergé de manière sécurisée afin que la production des services envisagés soit réalisée en sécurité et sans interruption pour quelques raisons que ce soit.

Les différentes solutions d'hébergement garantissant la production des services ont donc été analysées. Cette solution sera transitoire dans l'attente des objectifs fixés par le Schéma Départemental.

Trois solutions, répondant aux critères de sécurité et de continuité de service ont été analysées : la mise place de serveurs de MOSELLE FIBRE en datacenter, la souscription d'une offre « cloud » et la souscription d'une offre « cloud sur matériel nu » dite « Bare-metal ».

Les éléments, analysés par solution, sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	DATACENTER LOCAL		CLOUD SUR MATERIEL NU	
Coûts d'investissement	/5 ()(() € 1.1 C)		0€	
Coûts de fonctionnement			40 000 € TTC/an	
Intégration	De nombreuses prestations sont à réaliser	L'offre est clé en main. Prête à déployer des services	De nombreuses prestations sont à réaliser	
Maintenance et support	Maintenance et Il faut avoir des contrats de maintenance sur les éléments critiques		Il faut avoir des contrats de maintenance sur les éléments et les hyperviseurs	

	DATACENTER LOCAL	CLOUD	CLOUD SUR MATERIEL NU
Sécurité physique	Les sites des prestataires sont construits pour apporter de la résilience	Les sites des prestataires sont construits pour apporter de la résilience	Les sites des prestataires sont construits pour apporter de la résilience
Evolutivité	Demande de bien dimensionner l'infra.	Ajout de ressources à la commande	Ajout de ressource à la commande
Redondance	Il faut sous- traiter l'ingénierie pour construire la redondance matérielle et applicative	Mise en place d'un PRA à la commande	Il faut sous- traiter l'ingénierie pour construire la redondance applicative

Pour une solution transitoire, l'offre « cloud » présente l'avantage d'être évolutive et sécurisée pour un coût maîtrisé. Si par ailleurs le Schéma Directeur Informatique engagé par MOSELLE FIBRE concluait à pérenniser cette solution, il serait alors envisagé de doubler la souscription de cette offre dans un second datacenter pour être conforme aux prescriptions de l'ANSSI en matière de cybersécurité.

Après comparaison de l'offre « cloud manager » d'OVH et cette même prestation au catalogue de la Centrale d'Achat UGAP, il en ressort le bilan suivant, pour une souscription à un abonnement annuel :

	Quantité	OVH	UGAP
Pack VSPHERE PRE 96 – Offre Cloud	1	21 468,00 €	16 745,04 €
Additional IP v4 block /28 16 Public Ips	16	288,00€	224,64 €
Veeam Managed Backup - réplication sur site distant	10	1 680,00 €	1 310,40 €
Object Storage Standard – 6 To	6 000	504,00 €	393,12 €
Bandwidth_Object Storage - supervison	600	72,00 €	56,16 €
SOUS-TOTAUX	24 012,00 €		18 729,36 €
SUPPORT BUSINES	S MENSUEL 10%	2 401,20 €	1 872,94 €
FRAIS	D'INSTALLATION	2 000,00 €	1 560,00 €
TVA (20%)		5 682,64 €	4 432,46 €
BUDGET 12 MOIS AVEC SUPPORT TOTAL EN EURO TTC		34 095,84 € TTC	26 594,76 € TTC

Il est donc proposé de souscrire à l'offre « cloud manager » négociée par l'UGAP, afin d'assoir l'ensemble du socle serviciel chez OVH pour un montant de 27 000 €TTC. Cette solution est évolutive, sécurisée (avec réplication sur le site du datacenter), dotée d'un stockage de 6 To et associée à une supervision.

Une quote-part du coût de cet hébergement sera reportée sur chaque service proposé par MOSELLE FIBRE.

II) Mise en place du service de supervision des systèmes d'information

La massification des outils numériques et connectés a rendu critiques les Systèmes d'Information des Collectivités et exige une attention permanente afin de veiller à leur disponibilité et garantir une continuité de l'action publique.

Or, il est chronophage et impossible humainement de contrôler manuellement l'intégralité des services d'un système informatique d'autant plus qu'il se sont complexifiés. C'est pourquoi, des logiciels appelés « supervision des systèmes d'informations » ont été développés.

Ces solutions permettent d'outiller les collectivités d'applications qui vont analyser l'état de santé en temps réel des équipements sélectionnés par la configuration de sonde « programme exécuté automatiquement et périodiquement » et envoyer des alarmes par mail/SMS ou afficher leur état de santé de manière dynamique sur une cartographie consultable depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Il est ainsi possible de programmer des sondes pour vérifier le stockage restant sur un serveur, l'état d'une caméra de vidéoprotection « en ligne, floutée, etc... », vérifier la disponibilité d'un accès Internet ou d'une liaison réseau inter-sites, etc.

Fort de ce constat, MOSELLE FIBRE souhaite accompagner les administrations dans la mise en service d'une solution de supervision de leur système d'informations.

La solution ZABBIX sera proposée dans ce cadre. Ce logiciel (libre de droit) ne nécessite pas de licence, son fonctionnement et sa mise en place sont relativement simples et cette solution permet la mise en place d'un volume de sonde bien supérieur à nos attentes.

Une interface graphique modélise le système d'information supervisé de manière à rendre lisibles les informations remontées.

Le coût de l'hébergement de cette solution chez OVH est estimé à 3 300 €. Le déploiement des outils de supervision est envisagé comme suit :

- En 2024: 1 000 Sondes mises en services;
- En 2025 : 3 000 sondes mises en service (+2 000) ;
- En 2026 : 5 000 sondes mises en service (+2 000).

Avec une contribution de 1€ / sonde et suivant les prévisions de déploiement ciavant développés, l'équilibre, entre les dépenses engagées depuis la mise en place du service et la totalité des recettes, est atteint après 3 ans. Il est donc important de souligner que le service sera déficitaire les trois premières années.

La solution de supervision sera encadrée par une convention dédiée dont le modèle était <u>annexé au rapport</u>. Sa mise en place, l'achat de matériel informatique dédié et son paramétrage seront réalisés via une convention d'accompagnement.

La convention de supervision des systèmes d'information présente une contribution de 1 € par sonde. Il a été proposé au Comité Syndical d'adopter un forfait minimal de 100 sondes pour la mise en place de la supervision dans une Collectivité ou un Etablissement Public. Des pools additionnels de 50 sondes seront proposés afin de coller au mieux à l'infrastructure de l'adhérent.

III) Service de parapheur électronique mutualisé

Les documents administratifs (documents comptables, pièces de marchés publics, actes administratifs, courriers, etc.) sont le plus souvent dématérialisés et nécessitent la mise en place de parapheur électronique.

Dans cette optique, MOSELLE FIBRE souhaite se doter d'un outil qu'il envisage de mutualiser pour ses membres.

L'outil pressenti devra être :

- Interopérable : couplage avec l'orchestrateur pastell, une gestion électronique de la donnée ou un système d'archivage électronique,
- Ergonomique : facile d'utilisation et assurant la gestion des procédures de gestion interne et la mise en œuvre de téléprocédure des collectivités.

Afin de pouvoir proposer au Comité Syndical du 18 juin 2024 une solution à mettre en œuvre, il est nécessaire d'autoriser le Président de MOSELLE FIBRE à lancer la consultation permettant de s'assurer du coût de mise en œuvre (licence, installation, paramétrage) et de garantir son essaimage par MOSELLE FIBRE sur le territoire.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **APPROUVE** la souscription à l'offre d'OVH proposée par l'UGAP d'une valeur maximale de 30 000 € TTC,
- ARTICLE 2 : **APPROUVE** les contributions appelées par MOSELLE FIBRE dans le cadre des prestations de supervision d'un système d'information à hauteur de 1 € par sonde et par an,
- ARTICLE 3: APPROUVE le principe d'un forfait minimal de 100 sondes pour la supervision d'un système d'information et de pools additionnels de 50 sondes afin de correspondre au mieux à l'infrastructure de l'adhérent,
- ARTICLE 4 : **ADOPTE** le modèle de convention annexé au rapport,
- ARTICLE 5 : **APPROUVE** le lancement de la consultation d'une solution de parapheur électronique afin de s'assurer du coût de mise en œuvre (licence, installation, paramétrage) préalablement à la fourniture d'une offre de service,
- ARTICLE 6 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

• <u>Point N°3</u> : Attribution d'un marché de la Centrale d'Achat pour des travaux de télécommunications et de réseaux

Suite à l'approbation par le Comité Syndical de la constitution et du fonctionnement de la Centrale d'Achat en juin 2023, une consultation relative à la réalisation de travaux de télécommunications et de réseaux a été lancée. C'est un accord-cadre multi attributaires, d'un montant maximum annuel de 1 000 000€ HT, passé pour 1 an renouvelable 3 fois. Il couvre notamment la réalisation des travaux :

- De télécommunication : aiguillage de réseaux existants, réalisation des demandes d'accès aux génies civils, fourniture et pose de câbles aériens et souterrains (transport, distribution et raccordements), pose d'armoires de rue ainsi que la création du génie civil si nécessaire;
- De réseaux de vidéoprotection : aiguillage de réseaux existants, réalisation des demandes d'accès aux génie civil, fourniture et pose (sur le domaine public) des câbles de transmission des flux vidéo et des câbles basse tension / très basse tension alimentant les équipements de vidéoprotection, si nécessaire, la création de génie civil sur le domaine public.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence publié en septembre 2023, 6 entreprises ont déposé une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 décembre 2023 pour analyser les propositions et attribuer le marché, sur la base des critères d'analyse suivants :

- Prix
- Moyens humains et méthodologique
- Qualité des matériels

La commission a retenu, pour ce marché, les attributaires suivants :

- 1- SOGETREL
- 2- SPIE CITYNETWORKS
- 3- SOGEA EST BTP
- 4- COTTEL RESEAUX

Conformément au CCAP, le marché étant multi attributaires, les prestations commandées feront l'objet d'une répartition entre les titulaires en fonction des besoins des acheteurs. La Centrale d'Achat et les acheteurs respecteront une contrainte annuelle de répartition des montants de commandes :

	% de	% de	% de	% de
	commandes au	commandes au	commandes au	commandes au
Nombre	candidat classé	candidat classé	candidat classé	candidat classé
d'attributaires	premier par la	second par la	troisième par la	quatrième par la
	Commission	Commission	Commission	Commission
	d'appel d'offres	d'appel d'offres	d'appel d'offres	d'appel d'offres
4	40	20	20	20

C'est le Président de MOSELLE FIBRE qui a signé les contrats, et les membres de la Centrale d'Achat peuvent passer commande sur ce marché par l'intermédiaire de MOSELLE FIBRE.

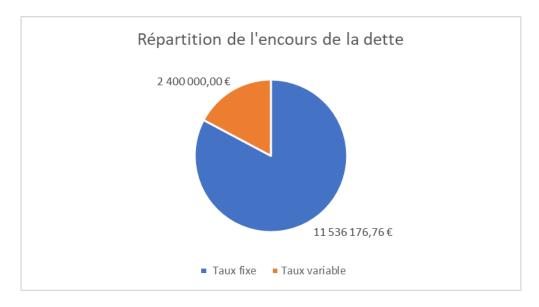
LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **PREND ACTE** de l'attribution du marché relatif à la réalisation de travaux de télécommunications et de réseaux à SOGETREL, SPIE CITYNETWORKS, - SOGEA EST BTP, COTTEL RESEAUX, et de sa mise à disposition aux membres de la centrale d'Achat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

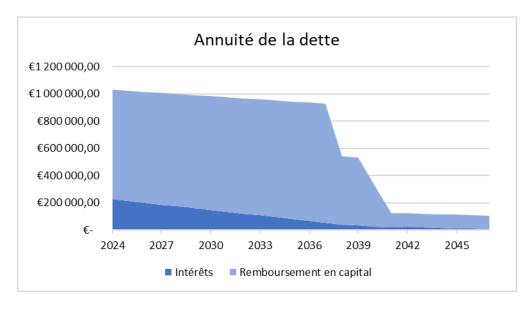
• Point N°4 : Stratégie d'emprunt 2024

L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE au 1er janvier 2024 est de 13 936 176,76 €

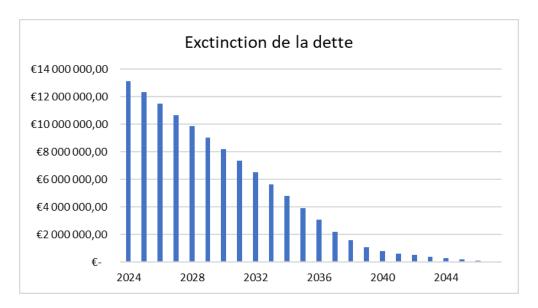


L'encours de la dette de MOSELLE FIBRE, soumis à une variation de taux, représente 21 % de l'ensemble, ce qui constitue une faible exposition au risque de taux. Le taux variable utilisé est celui de l'évolution du taux du livret A. Actuellement, il est orienté à la hausse. En effet, le taux de l'emprunt souscrit auprès de la Banque des Territoires (3 M€ en 2018) était de 1,75 % en 2018. Il est passé à 3% le 1^{er} décembre 2023 et passera à 4% pour l'échéance du 1^{er} décembre 2024. De plus, le fait que cet emprunt soit amortissable sur 30 ans contrairement au reste de la dette de MOSELLE FIBRE (20 ans) va inévitablement faire croître la proportion de l'encours de dette soumis à une variation de taux. Du fait de ces deux éléments, je vous propose de faire une étude sur la situation de l'emprunt souscrit avec la Banque des Territoires et de trouver les solutions de préserver au mieux les intérêts financiers du Syndicat.

L'annuité de la dette est de 1 M€ en 2024, celle-ci va se réduire légèrement jusqu'en 2037. Après cette année, l'annuité va chuter à 540 K€ puis à 120 K€ en 2041.



Le prêt de 6,5 M€ mobilisé auprès de La Banque Postale s'éteindra en 2037, le prêt de 3 M€ mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts s'éteindra en 2048 et le prêt géré par la Caisse de Financement Local de 8 M€ s'éteindra en 2040.



La capacité de désendettement (ratio calculant le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette si tout l'autofinancement y était consacré) de MOSELLE FIBRE est de 0,5 année.

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour les prochaines années. La trésorerie actuelle du Syndicat permet à celui-ci d'intégrer de nouveaux territoires pour l'infrastructure fibre (Audun-le-Tiche et Russange, 2 Sarres ainsi que Falck et Hargartenaux-Mines) avec la même participation de 109 € à la prise que pour l'ensemble des membres infrastructures, sans lever d'emprunt.

La circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, prévoit que les produits financiers proposés aux collectivités territoriales soient classés en fonction des risques encourus qu'ils comportent, d'une part à raison de l'indice ou des indices sous-jacent(s) (classé(s) de 1 à 5), et d'autre part de la structure du produit (classé de A à E) qui peut amplifier considérablement les effets liés à la variation de l'indice proprement dit.

Selon la typologie proposée par la circulaire du 25 juin 2010, la dette de MOSELLE FIBRE est entièrement classée en A1 :

A : Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).

1 : Indices zone euro

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ADOPTE** la présente stratégie d'emprunt pour les années 2024 et suivantes ;
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

• Point N°5: Budget Primitif 2024 du budget principal

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors du Comité Syndical du 18 décembre 2023. Il a été l'occasion de faire le point sur la situation financière de la structure et a permis de fixer les orientations qui sont inscrites dans le présent Budget Primitif (BP).

L'objectif de la présentation du Budget Primitif 2024 est de concrétiser ces orientations financières au travers de la mise au point du budget syndical.

a. Les infrastructures de communications électroniques

Le réseau en fibre optique jusqu'à l'abonnée (FttH) dessert 160 000 logements sur le périmètre de MOSELLE FIBRE.

Un bilan de la couverture en Très Haut Débit de la Moselle peut être dressé :

- 70 communes de Moselle, dont les plus urbaines puisque comptant près de 420 000 habitants, sont situées en zone AMII. Elles sont ainsi déployées en propre par l'opérateur ORANGE depuis 2011.
- A date, 85 % des logements de ces zones ont accès à la fibre.
- 4 intercommunalités, représentant 170 000 habitants ont fait le choix de conclure une convention de déploiement avec l'opérateur SFR ou ALTITUDE, qui construit et exploite le réseau sur ses fonds propres.

A date, 80 % des logements de ces zones ont accès à la fibre.

- 5 intercommunalités, représentant 120 000 habitants, ont fait le choix de construire leur propre réseau fibre et de l'exploiter via des régies.
- A date, près de 100 % des logements de ces zones ont accès à la fibre, mais les habitants ne disposent pas du choix de leur opérateur. Seul un opérateur est à ce jour disponible.
- 14 intercommunalités, représentant 310 000 habitants, ont adhéré à MOSELLE FIBRE lors de sa création en 2015.

Le taux de complétude sur le réseau MOSELLE FIBRE est de 97 % alors que la moyenne nationale est de 75 %. Les 4 grands opérateurs (FREE, ORANGE, BOUYGUES TELECOM et SFR) sont présents sur tout le réseau permettant un niveau de concurrence dans la campagne mosellane égal à celui des grands centres urbains. Sur le réseau de MOSELLE FIBRE, 65 % des logements ont basculé à la fibre optique contre une moyenne nationale à 50 %.

Le modèle de construction et d'exploitation choisi par MOSELLE FIBRE est de loin le plus efficace.

Le modèle des opérateurs privés ne permet pas à date de couvrir plus de 85 % de la population et les derniers 15 % sont toujours les plus compliqués et les plus chers.

Le modèle des régies a été efficace en construction mais il ne permet pas aujourd'hui l'installation d'une concurrence nécessaire entre les opérateurs nationaux.

Fort de ce constat, l'année 2024 verra plusieurs territoires se connecter au réseau MOSELLE FIBRE avec les ouvertures commerciales de Falck et Hargarten-aux-Mines au T2 2024 (1 800 prises), du réseau de 2 Sarres au T2 2024 (2 300 prises) et Audun-le-Tiche et Russange au T3 2024 (5 500 prises). Le réseau de MOSELLE FIBRE va croître de 6 % avec une augmentation d'un peu moins de 10 000 prises.

L'enjeu de 2024 dans le suivi de l'infrastructure FttH est de terminer la construction des boîtiers de rue et des boîtiers immeubles concernant les 5 000 logements encore non éligibles sur le périmètre initial. Les problématiques de raccordement sont diverses et peuvent trouver leur origine dans un blocage tiers (refus de signer une convention façade ou immeuble, refus d'effectuer des travaux en domaine privé…).

Pour accompagner le territoire, MOSELLE FIBRE continue à mettre en place un suivi et un accompagnement renforcé avec le standard et le conseiller technique au raccordement pour le grand public et des techniciens référents de territoire pour les élus.

Il faudra également attirer toujours plus d'usagers finaux (y compris les entreprises) sur le réseau FttH dans la perspective du décommissionnement du cuivre.

Le réseau de collecte du RHD 57

Le RHD 57 permet de relier l'ensemble des zones d'activités et des entreprises de Moselle avec des offres de qualité supérieure en termes de débit et de temps de rétablissement du service.

Ce réseau permet également d'effectuer des prestations de transport de données longue distance pour le transit international (axe Paris – Allemagne et Axe Europe du Nord – Marseille) ou pour de la collecte locale. En effet, le RHD 57 assure la collecte du réseau FttH de MOSELLE FIBRE pour l'opérateur SFR et également de la plupart des réseaux FttH intercommunaux de Moselle.

Le RHD 57 a permis d'effectuer le dégroupage ADSL de la Moselle et d'apporter une solution transitoire de réseau radio Haut Débit aux zones blanches de Moselle (Wifi Max). Ces activités sont en décroissance.

Les comptes du Délégataire MOSELLE TELECOM sont solides et les retours financiers à MOSELLE FIBRE sont fréquents (Retour à Meilleure Fortune, Quote-part d'IRU, part variable sur l'activé...). Cependant les résultats de l'audit entrepris de septembre 2021 à septembre 2022 montre de nombreux manquements contractuels du Délégataire, préjudiciables pour la reprise en gestion du réseau en 2026.

Un avenant à valeur de protocole transactionnel a été signé en 2023 pour encadrer la réversibilité, pour acter d'un état satisfaisant de fonctionnement du réseau à la sortie du délégataire fin 2025 et d'indemniser le délégant à hauteur de 3,1 M€ pour préjudices subis et reconstitution de la documentation manquante.

L'année 2024 sera consacrée à la passation d'une mise en concurrence pour la DSP RHD 57 à partir de 2026.

Il en résulte qu'un certain nombre de services offerts sur le RHD 57 doivent être maintenus au regard des attentes et des besoins du marché.

Il s'agit plus précisément :

- des services de mise à disposition d'infrastructures télécoms (fourreaux, fibres optiques) sous la forme de location ou d'IRU
- des services d'interconnexion permettant d'offrir des solutions de collecte vers les principaux nœuds du territoire
- des services d'accès sur fibre optique de type FTTO à destination des entreprises

En revanche, les services de dégroupage ADSL permettant d'offrir des services d'accès grand public « Triple Play » et des accès entreprises doivent être supprimés. En effet, la boucle locale cuivre d'Orange fait l'objet d'un décommissionnement qui sera achevé à horizon 2030. La poursuite de ce service public n'est plus nécessaire.

Par ailleurs, le RHD57 devra faire l'objet à sa reprise :

- d'une remise en état des ouvrages et de la documentation, un quitus ayant été négocié avec Moselle Télécom à ce titre ;
- d'une sécurisation de certains tronçons ;
- d'extensions éventuelles vers des points d'intérêt non desservis à date.

Et il paraît utile de confier au gestionnaire du RHD 57 une mission de promotion de la mutualisation des infrastructures mobiles afin de s'assurer d'une couverture harmonieuse et maîtrisée des nouvelles technologies 5G et suivantes sans avoir à subir des modèles mal adaptés aux besoins du territoire et en offrant à la population les garanties d'un déploiement sobre et efficace. Ce modèle de mutualisation trouve aussi son intérêt en zones denses afin d'éviter une saturation d'équipements antennaires.

Enfin, il paraît utile de confier au gestionnaire du RHD 57 une mission pour délivrer des prestations de service d'interconnexion pour les besoins du Syndicat et ceux de ses membres.

Les pylônes de téléphonie mobile

MOSELLE FIBRE a en gestion une vingtaine de pylônes de téléphonie mobile issus des programmes zone blanche de 2003 et 2016. Ceux-ci sont tous en service et permettent aux opérateurs d'offrir du service aux habitants à proximité.

b. Le pacte financier

Au-delà de la construction et de la commercialisation du réseau, il a été décidé par les élus de MOSELLE FIBE que les redevances de mise à disposition du réseau profitent au territoire.

Sur ce principe, il est prévu que les redevances fixes et variables versées par Moselle Numérique servent prioritairement :

- au remboursement de l'emprunt contracté par MOSELLE FIBRE pour la construction du réseau.
- à l'amortissement et l'investissement de vie du réseau.

Une fois ces dépenses prioritaires prises en compte, le surplus de redevances est appelé « le retour sur investissement ».

Ce retour sur investissement se décline en deux parties :

- le retour « usages » pour le développement par MOSELLE FIBRE d'actions dans le domaine du numérique.
- le retour « financier » consistant en un versement par MOSELLE FIBRE d'une subvention aux membres.

La clef de répartition et les montants dédiés à ces deux parties sont décidés par le Comité Syndical.

Après avoir soustrait « les dépenses prioritaires » et « le retour sur investissement » des redevances versées en année N, s'il reste un reliquat, le Comité Syndical peut l'affecter soit au retour Usages, soit au retour financier, soit ne pas l'affecter et différer la décision.

Ce sont les règles que le Comité Syndical a validé depuis 2021.

Appliqué en 2023, cela donne la situation suivante :

Les redevances fixes et variables versées par Moselle Numérique ce sont élevées à 5 226 K€.

A cette somme doivent être soustraits :

- le remboursement de l'emprunt : 1 045 K€
- l'amortissement de vie du réseau : 380 K€

Il reste à ce stade du calcul une somme de : 3 801 K€

Exceptionnellement, le Comité Syndical a autorisé le 9 octobre 2023 de prendre la différence entre les redevances prévisionnelles et les redevances réelles 2023 (30 K€) pour financer l'évènement du franchissement de la ligne des 100 000 abonnés sur le réseau.

Le surplus de redevances après cette affectation exceptionnelle est de 3 771 K€.

Le Comité Syndical du 24 janvier 2023 a prévu un « retour sur investissement » de 3 000 K€ réparti comme suit :

- 600 K€ de retour Usages
- 2 400 K€ de retour financier correspondant à 12 € à la prise par EPCI et 2,81
 € à la prise pour le Département

Le reliquat de redevances 2023 s'établit donc à 771 K€.

Après en avoir débattu lors de la séance du Comité Syndical du 18 décembre 2023, il a été décidé d'utiliser ce reliquat :

- pour augmenter le « retour sur investissement » à 12,5 € la prise par EPCI et 2,93 € à la prise pour le Département (100 K€).
- pour financer une partie du fonctionnement du budget principal de MOSELLE FIBRE pour éviter de solliciter les cotisations des membres (671 K€).

1. BUDGET 2024

a. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes masses des sections d'investissement et de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2024 de MOSELLE FIBRE en mouvements réels :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	16 372 048,39	1 625 375,41
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	2 749 051,61	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)		5 988 624,59
=	=	=
Total de la section d'investissement (3)	19 121 000,00	7 614 000,00
	·	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	3 053 209,64	9 751 995,29
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	12 290,36	
002 Résultat de fonctionnement reporté (2)		21 474 504,71
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (4)	3 065 500,00	31 226 500,00
TOTAL DU BUDGET (5)	22 186 500,00	38 840 500,00

Le projet de BP présente une situation en suréquilibre à hauteur de 38 840 500 € en recettes et 22 186 500 € en dépenses.

b. REPRISE DES RESULTATS 2023

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Comité Syndical peut « au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats ». Le résultat définitif sera arrêté lors du vote du Compte Administratif.

1. Résultat de fonctionnement reporté – compte 002

Je vous propose d'inscrire le résultat de fonctionnement cumulé, soit 21 474 504,71 €, en résultat reporté au compte 002.

2. Résultat d'investissement reporté – compte 001

Je vous propose d'inscrire le résultat d'investissement cumulé, soit 5 988 624,59 €, en résultat reporté au compte 001.

c. Section de Fonctionnement :

1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...). Les dépenses de fonctionnement correspondent donc aux moyens humains et matériels mobilisés pour conduire les projets de MOSELLE FIBRE.

Le budget de fonctionnement du Syndicat passerait ainsi à 3 065 K€ pour l'exercice 2024, contre 3 081 k€ sur l'exercice 2023. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Frais de personnel : 850 K€, comprenant la rémunération et autres charges de personnel de l'équipe en place, dont les frais de formation (Directrice générale, Assistante de Direction, Assistante communication, Directeur du pôle Ressources et Médiation Numérique, Chargée des Ressources humaines, Cheffe de Service Achats Publics et Finances, Chargée de suivi Administratif et Financier, Chargé du Budget, Chargée d'analyse juridiques, Responsable Infrastructure, Technicien Infra x 3 et un conseiller technique au raccordement/SIG). Au titre de 2024, les prévisions prennent en compte l'évolution du GVT et l'augmentation du nombre de point d'indice pour chaque échelon.
- Indemnités élus, cotisations retraites et frais de missions : 46 K€
- Administration générale : 402 K€, comprenant notamment les charges liées à la logistique et aux moyens généraux (264 K€) telles que celles liées aux locaux du 28 La Tannerie à Saint-Julien-les-Metz, les fournitures, consommables et autres frais généraux (mobilier, communication, véhicules, assurances, adhésion et cotisations notamment à l'AVICCA, CNAS et FNCCR, etc.) ; ainsi que les dépenses liées aux équipements informatiques et télécommunications propres à l'usage de MOSELLE FIBRE (85 K€) et à la communication (53 K€).
- Etudes: 70 K€, comprenant principalement les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (juridique et financière) qui s'avèreront nécessaires pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire et le développement des projets Usages;
- Intérêts de la Dette : 230 K€, du fait de la mobilisation de l'emprunt en 2017, 2018 et 2020 ;

Les dépenses pour le développement des usages concernent :

- le financement de la médiation numérique pour 504 K€ issus des reliquats retour usages 2021 et 2022, qui seront versés au budget annexe médiation numérique pour l'année 2024 et suivante) et le financement de la Transformation numérique du territoire correspondant au 450 K€ issus du retour d'usage 2024. Au total, ces postes s'élèvent à 954 K€,
- Pour 253 K€, la poursuite de projets votés les années précédentes, financés par le solde des enveloppes initialement votées au titre du retour à meilleure fortune du RHD: expérimentations usages (60 K€ suite à la réorientation de l'expérimentation de vidéoprotection intelligente), Etude fibres noires (50 K€), Projet d'innovation (50 K€), un solde de 93 000 € complémentaires reste dédié au développement des usages.

En complément, MOSELLE FIBRE disposera de 150 K€ au titre du retour Usages 2024, que je vous propose d'affecter à l'investissement nécessaire pour le démarrage de services numériques mutualisés. Ces services vous seront proposés à chaque Comité Syndical.

Concernant enfin les travaux d'infrastructure, il est prévu :

- La maintenance des pylônes : 40 K€ représentant le marché d'entretien annuel des 23 pylônes appartenant à MOSELLE FIBRE,
- La gestion des déclarations de travaux à proximité des réseaux (DT DICT) pour 40 K€ à confier à un opérateur économique dans le cadre d'un marché public, et qui sera relative à l'exploitation des fourreaux anciennement dédiés au réseau UEM, que MOSELLE FIBRE a repris en décembre 2020. Il s'agit de dépenses nouvelles ; inhérentes à la position de MOSELLE FIBRE quant au devenir des gaines qui pourraient être utilisées afin de développer les projets de vidéoprotection par exemple.

Cette dépense, qui deviendrait récurrente est à mettre en relation avec les dépenses de piquetage proposées en investissement.

BILAN DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (3)	1 334 165,00	12 290,36	963 822,64		976 113,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (3)	700 000,00		850 357,00		850 357,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (3)	700 100,00		1 009 030,00		1 009 030,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
Total o	les dépenses de gestion courante	2 734 265,00	12 290,36	2 823 209,64		2 835 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	240 000,00		230 000,00		230 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (3)	170 000,00				
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
Total c	les dépenses réelles de fonctionnement	3 144 265,00	12 290,36	3 053 209,64		3 065 500,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	18 217 735,00		25 835 100,00		25 835 100,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	5 500 000,00		5 300 900,00		5 300 900,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
Total o	les dépenses d'ordre de fonctionnement	23 717 735,00		31 136 000,00		31 136 000,00
TOTAL 26 862 000,00 12 290,36 34 189 209,64					34 201 500,00	
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 34 201 500,00

2. Recettes de fonctionnement

La cotisation à MOSELLE FIBRE n'est pas la même suivant que l'on adhère pour l'infrastructure et les usages numériques ou bien uniquement pour les usages numériques.

Cotisations pour les membres du collège Infrastructure

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget du Syndicat seront financées par les participations annuelles de ses membres. Conformément à l'article 11.2 des statuts du Syndicat, le montant total de ces dépenses est pris en charge pour moitié par le Département et pour moitié par les autres membres du Syndicat, au prorata de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié sur la partie du territoire de l'EPCI où MOSELLE FIBRE exerce la compétence en matière de communications électroniques, selon les modalités définies par une délibération du Comité Syndical.

L'évaluation des participations des membres pour 527 K€ est la suivante :

 Participation des EPCI adhérents : 245 K€ correspondant au produit du montant unitaire de 0,75 € / habitant, pour les 14 EPCI membres fondateurs, soit, dans le détail :

EPCI	POPULATION 2023	MONTANT 2023
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS	27 409	20 556,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HOUVE ET DU PAYS BOULAGEOIS	22 940	17 205,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PANGE - HAUT CHEMIN	19 243	14 432,25 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES	13 785	10 338,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN	16 685	12 513,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS	28 365	21 273,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARREBOURG MOSELLE SUD	45 329	33 996,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN		26 431,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHASLBOURG	17 321	12 990,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT		18 168,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	29 404	22 053,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE	9 148	6 861,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES	24 179	18 134,25 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT AVOLD SYNERGIE	13 909	10 431,75 €
EUROMETROPOLE DE METZ	664	498,00€
	327 848	245 886,00 €

Le montant indiqué ci-dessus représente les participations effectives 2023 ; les montants 2024 pourront varier à la marge en fonction de la population municipale au 1^{er} janvier 2023 et de l'évolution des adhésions.

- Contribution du Département de la Moselle : 245 K€ qui correspondent à la même somme versée par les EPCI membres fondateurs, comme prévu par les statuts.

Cotisations pour les membres du collège Usages numériques

La cotisation des membres de MOSELLE FIBRE qui adhèrent uniquement aux usages numériques est fixée à :

Communes / EPL de 1 à 500 Hbts	125 €/commune/an
Communes / EPL de 501 à 1 000 Hbts	250 €/commune/an
Communes / EPL de 1 001 à 2 000 Hbts	500 €/commune/an
Communes / EPCI/ EPL > 2 000 Hbts	0,25 €/hbt/an

Il est projeté aux orientations budgétaires 2024 un montant de **37 K€** dû aux adhésions d'EPCI ou de communes pour la partie Usages Numériques.

Redevances des délégataires

MOSELLE FIBRE est délégant de deux délégations de services publics (DSP) générant des redevances : l'une gérée par Moselle Telecom pour le RHD 57 et l'autre gérée par Moselle Numérique pour le FttH.

La prévision de redevances est la suivante :

- Redevance de Moselle Numérique (6 473 K€) :
 - ◆ 155 K€ correspondant à la redevance de contrôle prévue dans le contrat de DSP.
 - **❖ 3 645 K€** de redevance fixe pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
 - 1 940 K€ de redevance variable pour la mise à disposition de l'infrastructure
 FttH.
 - 732 K€ de redevance de pré-raccordement,
 - **❖ 2 K€** de redevance FttE.
- Redevance de Moselle Telecom : 2 315 K€ de redevance de mise à disposition de l'infrastructure et de redevance de contrôle.

<u>Autres recettes de fonctionnement</u>

- Contribution des EPCI à la remise niveau des réseaux : **433 K€** correspondant à la remise à niveau des réseaux de Falck- Hargarten **(250K€)** et de la CC2S **(182K€)**
- Excédent reporté : 21 474 K€ constituant le report de l'excédent de la section de fonctionnement.

BILAN DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)	545 702,00		960 560,00		960 560,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	6 865 000,00		8 791 435,29		8 791 435,29
Total d	es recettes de gestion courante	7 410 702,00		9 751 995,29		9 751 995,29
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)	150 802,32				
78	REPRISES SUR PROVISIONS (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 561 504,32		9 751 995,29		9 751 995,29
						<u>.</u>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	3 000 000,00		2 975 000,00		2 975 000,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
Total o	les recettes d'ordre de fonctionnement	3 000 000,00		2 975 000,00		2 975 000,00
	TOTAL	10 561 504,32		12 726 995,29		12 726 995,29
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					21 474 504,71	
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					34 201 500,00	

d. Section D'INVESTISSEMENT :

1. Dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement inscrites au budget correspondent principalement aux participations publiques aux raccordements et à la complétude (immeubles et raccordements longs) versés au Délégataire Moselle Numérique. Ces dépenses permettent de finaliser l'investissement de premier établissement du réseau.

Les dépenses d'investissement de 2024 se répartissent comme suit :

- Raccordements et complétudes : 5 100 K€ ; chaque raccordement effectué par un opérateur donne lieu à une participation publique de 250 €. Ce poste de dépense correspond également aux participations pour les raccordements longs et le raccordement des immeubles non fait par le groupement constructeur.
- Marché de conception réalisation FttH Audun-le-Tiche et Russange : 2 205 K€, correspondant au solde des travaux déploiement du réseau FttH sur les communes d'Audun-le-Tiche et Russange (5 000 prises évaluées). Le coût des raccordements et de la complétude sera versé au Délégataire comme pour le reste de l'infrastructure.
- Participation de MOSELLE FIBRE à la remise à niveau du réseau de Falck et Hargarten: 454 K€, comme suite à l'audit du réseau effectué par Moselle Numérique au semestre 2-2022, il est apparu un besoin de remettre à niveau le réseau dans l'optique de l'intégration à MOSELLE FIBRE et l'arrivée des opérateurs nationaux. La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois a pris une délibération d'adhésion à MOSELLE FIBRE le 19 décembre 2022. Dès 2023, il a été proposé d'investir 109 € par prise pour ce réseau comme pour l'ensemble des prises en construction (emprunt de MOSELLE FIBRE en propre de 17,5 M€). La Communauté de Communes participe à hauteur de 300 K€ correspondant à la reconstitution de la documentation technique (SIG du réseau, routes optiques, plan de boîtes) et administrative (conventions immeubles, conventions façades, conventions d'utilisation du domaine privé...). Conformément à l'avenant 4 de la Convention de DSP FttH, Moselle Numérique participera à hauteur de 245 K€ (inscrit au BP 2024 en recettes de fonctionnement).
- Participation de MOSELLE FIBRE à la remise à niveau du réseau CC2S : 434 K€.
- Démontage du réseau câblé UEM : 380 K€. MOSELLE FIBRE a passé un accord avec UEM et URM sur l'arrêt du service câble sur 24 communes ainsi que sur la réutilisation des poteaux URM pour le passage de la fibre. Dans cet accord, il est prévu la dépose, par MOSELLE FIBRE, du câble en partie Distribution et UEM se charge de la dépose sur la partie raccordement.
- Piquetage du réseau de fourreaux propriétaires de MOSELLE FIBRE : 220 K€ de dépenses correspondant à la retranscription sous format numérique et géolocalisé des réseaux de fourreaux télécoms cédés à MOSELLE FIBRE (UEM, Falck Hargarten, CC2S…).

Les autres dépenses recouvrent principalement :

- Développement des usages et de l'expérimentation « vidéoprotection » : 90 K€ pour l'installation de 5 caméras le long de la RD 653.
- Informatique: 172 K€ permettant d'acquérir ou de renouveler le parc informatique et les licences d'utilisation de logiciels, avec un projet particulier en 2024 concernant le renouvellement du logiciel de gestion financière et ressources humaines et l'acquisition d'un logiciel de gestion de la relation adhérent (CRM) qui permettra de bénéficier d'outils de pilotage du développement numérique sur le territoire (centralisation, cartographie et valorisation des données)
- Assistance technico-économique : 100 K€ comprenant les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (technico-économique) pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire.

Frais d'administration générale : 3K€ (mobilier principalement)

- Remboursement en capital de la dette : 810 K€ en vue des remboursements de l'emprunt mobilisé en 2017, 2018 et 2020.
- Le retour financier aux membres : 2 500 K€.

BILAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (y compris programmes) (6)	175 338,95	14 820,00	242 090,00		256 910,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (y compris programmes) (6)	10 758 596,00	1 448 659,00	8 388 000,00		9 836 659,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (y compris programmes) (6)	40 539,44	761,00	37 500,00		38 261,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (y compris programmes) (3)(6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (y compris programmes) (6)	3 886 196,61	1 284 811,61	1 610 458,39		2 895 270,00
Total d	les dépenses d'équipement	14 860 671,00	2 749 051,61	10 278 048,39		13 027 100,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (6)					
16 18	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION - BUDGETS ANNEXES - REGIES NON BERSONNALISEES (4)	805 000,00		810 000,00		810 000,00
26	PERSONNALISEES - (4) PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (6)			2 700,00		2 700,00
020	DEPENSES IMPREVUES					
Total d	les dépenses financières	805 000,00		812 700,00		812 700,00
451	Total des opérations pour compte de tiers (5)					
Total d	les dépenses réelles d'investissement	15 665 671,00	2 749 051,61	11 090 748,39		13 839 800,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)	3 000 000,00		2 975 000,00		2 975 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
Total o	les dépenses d'ordre d'investissement	3 000 000,00		2 975 000,00		2 975 000,00
TOTAL 18 665 671,00 2 749 051,61 12 780 148,39						16 814 800,00
		D 001 SOLDE	EXECUTION NE	GATIF REPORTE	OU ANTICIPE	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 16 814 800,00

2. Recettes d'investissement

L'ensemble des financements perçus par les différents co-financeurs du projet, qu'il s'agisse des subventions (EPCI, Département de la Moselle, Région, Etat, Europe) ou d'excédent d'investissement reporté, sera inscrit en recette d'investissement.

Pour 2024, l'Etat devrait verser **3 615 K**€ de subventions, correspondant aux subventions sur les 15 000 raccordements réalisés en 2023 (1 335 K€), aux subventions pour les constructions et remises à niveau complémentaires (2 000 K€) et le solde de la subvention pour la construction des 10 pylônes de téléphonie mobile à hauteur de 500 K€.

La participation des EPCI pour le déploiement du FttH sera de 1 625 K€ payés par la CCPHVA pour Audun-le-Tiche et Russange, correspondant au solde prévisionnel de sa participation.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à 5 988 K€.

BILAN DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138) (9)	3 270 000,00		5 281 300,00		5 281 300,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (9)			375,41		375,41
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(9)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (9)	605,26				
Total d	es recettes d'équipement	3 270 605,26		5 281 675,41		5 281 675,41
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (6)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (9)					
Total d	es recettes financières					
452	Total des opérations pour compte de tiers (9)					
Total d	es recettes réelles d'investissement	3 270 605,26		5 281 675,41		5 281 675,41
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)	18 217 735,00		25 835 100,00		25 835 100,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)	5 500 000,00		5 300 900,00		5 300 900,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	19 973 750,00		31 136 800,00		31 136 800,00
	TOTAL	29 649 720,43		36 858 475,41		36 418 475,41
,						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					5 988 624,59	
					=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					42 407 100,00	

Le Président précise qu'en vertu des dispositions prévues par l'instruction comptable M57, le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres. Telles sont les caractéristiques essentielles du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024, sur lequel je vous demande de bien vouloir délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ARRETE** le Budget pour 2024 à 51 016 300 € en dépenses et 76 607 800 € en recettes réparties ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	16 814 800,00	42 407 100,00
Total de la section de fonctionnement	34 201 500,00	34 201 500,00

TOTAL DU BUDGET	51 016 300,00	76 607 800,00

- ARTICLE 2 : VOTE les diverses inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans les tableaux ci-avant, étant précisé que le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- ARTICLE 3 : FIXE pour l'exercice 2024 à 0,75 € par habitant la cotisation des EPCI membres pour le collège Infrastructure dans les conditions énumérées à l'article 11.2 des statuts de MOSELLE FIBRE ;
- ARTICLE 4: FIXE pour l'exercice 2024 la cotisation des membres pour le collège Usages Numériques dans les conditions énumérées à l'article 11.2 des statuts de MOSELLE FIBRE, comme suit :

Communes / EPL de 1 à 500 Hbts	125 €/commune/an
Communes / EPL de 501 à 1 000 Hbts	250 €/commune/an
Communes / EPL de 1 001 à 2 000 Hbts	500 €/commune/an
Communes / EPCI/ EPL > 2 000 Hbts	0,25 €/hbt/an

La population municipale sera authentifiée par le plus récent décret publié.

- ARTICLE 5 : **AFFECTE** au chapitre budgétaire 204 le montant de 2 500 000 € pour le retour financier aux membres et de 5 988 000 € pour les subventions aux raccordements et à la complétude de plaque versées à Moselle Numérique au titre de la convention de délégation de service public d'exploitation et de commercialisation du réseau Très Haut Débit de la Moselle ainsi que les participations pour les remises à niveau de réseau ;
- ARTICLE 6 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

• Point N°6: Budget Primitif 2024 du budget annexe Médiation Numérique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors du Comité Syndical du 18 décembre 2023. Il a été l'occasion de faire le point sur la situation financière de la structure et a permis de fixer les orientations qui sont inscrites dans le présent Budget Primitif (BP).

L'objectif de la présentation du Budget Primitif 2024 est de concrétiser ces orientations financières au travers de la mise au point du budget annexe médiation numérique.

MOSELLE FIBRE œuvre en faveur de l'accompagnement de la population à l'utilisation des outils numériques depuis fin 2021.

Cinq conseillers numériques ont été recrutés. Ils sont opérationnels depuis avril 2022. Leur mission : organiser, concevoir et animer des ateliers numériques collectifs (5 personnes maximum) de deux heures, gratuits et ouverts à tous, répondant aux besoins de la population (maîtrise de l'outil informatique, démarches en ligne, sécurité sur Internet, etc.).

Leur particularité: ils sont itinérants. Ils se rendent chaque jour dans une commune différente et proposent des ateliers numériques au plus proche des habitants, dans les villes comme dans les plus petits villages. Depuis le lancement de l'action au printemps 2022, plus de 5 000 personnes ont d'ores et déjà été accueillies, dans plus de 200 communes différentes.

Nos conseillers numériques proposent également des parcours de formation (4x2 heures), intitulés « S'initier à l'informatique » destinés aux bénéficiaires des aides sociales du Département, organisés au sein des Maisons du Département et des Centres Moselle Solidarités. Ces publics sont adressés par un réseau de prescripteurs (Département de la Moselle, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales).

Ils animent également des ateliers destinés aux secrétaires de mairies, élus locaux et responsables associatifs dans une logique de transmission vers ces publics en prise directe avec la population.

MOSELLE FIBRE poursuivra son action sur la période 2024-2026, pour se donner les moyens d'une politique publique pérenne (les personnes ont besoin d'être accompagnées sur la durée), efficace (nos conseillers numériques animent des ateliers à taille humaine et s'adaptent sans cesse aux besoins exprimés par les participants) et significative (l'objectif est d'accompagner 12 000 personnes supplémentaires d'ici fin 2026), en parfaite complémentarité avec les autres actions de médiation proposées sur le territoire mosellan.

Un sixième conseiller numérique viendra accentuer l'action début 2024 pour proposer un accompagnement dédié aux acteurs de la sphère économique : artisans, commerçants, agriculteurs, qui peuvent également avoir besoin d'un accompagnement dans ce domaine.

MOSELLE FIBRE a obtenu auprès de l'ANCT un poste de Conseiller Numérique Coordinateur, dont la mission sera d'animer le réseau des conseillers numériques œuvrant à l'échelle départementale (53 à ce jour) et de favoriser l'émergence de projets de coordination de l'offre de service de médiation numérique.

MOSELLE FIBRE a été désigné co-porteur de la feuille France Numérique Ensemble auprès de la Préfecture de la Moselle afin de structurer, en lien étroit avec ses membres, l'offre de médiation numérique en Moselle, avec deux objectifs principaux :

- mieux caractériser les besoins des publics pour adapter l'offre,
- rendre cette offre lisible et accessible pour l'usager.

2. BUDGET 2024

a. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes masses des sections d'investissement et de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2024 du budget annexe en mouvements réels :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	25 215,00	264,47
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)		20 753,35
=	=	=
Total de la section d'investissement (3)	25 215,00	21 000,00
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	506 440,56	650 148,40
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	559,44	
002 Résultat de fonctionnement reporté (2)		352 851,60
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (4)	507 000,00	1 003 000,00
TOTAL DU BUDGET (5)	532 215,00	1 024 000,00

Le projet de BP présente une situation en suréquilibre à hauteur de 1 024 000,00 € en recettes et 532 215 € en dépenses.

b. REPRISE DES RESULTATS 2023

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Comité Syndical peut « au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats ». Le résultat définitif sera arrêté lors du vote du Compte Administratif.

1. Affectation du résultat – compte 002

Je vous propose d'inscrire l'excédent de fonctionnement cumulé 2023 au compte 002 résultat de fonctionnement reporté à hauteur de 352 851,60 €.

Je vous propose, également d'inscrire l'excédent d'investissement cumulé 2023 au compte 001 résultat d'investissement reporté à hauteur de 20 735,53 €.

c. Section de Fonctionnement :

3. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes du budget annexe de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...).

Le budget de fonctionnement du Budget annexe Médiation Numérique s'élève à 507 K€ pour l'exercice 2024. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Dépenses de personnel : 396 K€, correspondant à la rémunération du chef de Service Médiation Innovation et de 6 conseillers numériques. Il est budgété le recrutement d'un Conseiller Numérique Coordinateur.
- Administration générale : 111 K€. Ces dépenses recouvrent les fournitures administratives, les locations de véhicules, le carburant, mais également les dépenses de communication (flyers, formulaire d'inscription en ligne, ...).

BILAN DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (3)	139 900,00	559,44	109 685,19		110 244,63
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (3)	265 000,00		395 755,37		395 755,37
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (3)	50,00		1 000,00		1 000,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
Total d	es dépenses de gestion courante	404 950,00	559,44	506 440,56		507 000,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (3)	302 000,00				
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
Total d	es dépenses réelles de fonctionnement	706 950,00	559,44	506 440,56		507 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)			459 715,00		459 715,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	34 214,43		36 285,00		36 285,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
Total o	les dépenses d'ordre de fonctionnement	34 214,43		496 000,00		496 000,00
	TOTAL	741 164,43	559,44	1 002 440,56		1 003 000,00
Total d	·	,	559,44			

		т
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 003 000,00

4. Recettes de fonctionnement

Recettes dans le cadre du projet de médiation numérique

- Subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) : 145 K€ pour le financement des 6 postes de conseillers numériques et du Conseiller Numérique Coordinateur.
- Excédent de fonctionnement reporté : 353 K€.
- Versement du Budget Principal : 504 K€, cela correspond au reliquat du retour usages aux membres qui a été affecté à la politique de Médiation Numérique (pour mémoire l'intégralité des retours usages 2021 et 2022 soit 1,2 M€).

BILAN DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)	75 000,00		145 000,00		145 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	210 100,00		505 148,40		505 148,40
Total d	les recettes de gestion courante	285 100,00		650 148,40		285 100,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)	23,64				
78	REPRISES SUR PROVISIONS (4)					
Total d	les recettes réelles de fonctionnement	285 123,64		650 148,40		650 148,40
						_
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
Total o	les recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	285 123,64		650 148,40		650 148,40
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					352 851,60	
					=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					1 003 000,00	

d. Section D'INVESTISSEMENT:

3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget correspondent principalement aux renouvellements potentiels de matériels informatiques pour les ateliers de Médiation et aux frais liés à la plateforme d'inscription aux ateliers dans les Centres Moselle Solidarités.

Les dépenses d'investissement de 2024 se répartissent comme suit :

- Acquisition de matériel informatique : 14 K€. Ces dépenses recouvrent le renouvellement de licences informatiques et l'acquisition de matériels informatiques complémentaires : 2 K€.
- Plateforme d'inscription aux ateliers de médiation : 6 K€. Il s'agit des coûts d'hébergement, de maintenance et de développement éventuel.
- Frais d'AMO : 5 K€ pour l'accompagnement à la rédaction de la feuille de route France Numérique Ensemble.

BILAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (y compris programmes) (6)	23 061,28		19 220,00		19 220,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (y compris programmes) (6)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (y compris programmes) (6)	13 000,00		5 995,00		5 995,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (y compris programmes) (3)(6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (y compris programmes) (6)					
Total d	es dépenses d'équipement	36 061,28		25 215,00		25 215,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (6)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION - BUDGETS ANNEXES - REGIES NON PERSONNALISEES - (4)					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (6)					
020	DEPENSES IMPREVUES					
Total d	es dépenses financières					
451	Total des opérations pour compte de tiers (5)					
Total d	es dépenses réelles d'investissement	36 061,28		25 215,00		25 215,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
Total d	les dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	36 061,28		25 215,00		25 215,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 25 215,00

4. Recettes d'investissement

- Excédent d'investissement reporté : 21 K€.

BILAN DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138)					
21	(9) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (9)			264,47		264,47
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(9)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (9)					
Total d	es recettes d'équipement			264,47		264,47
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (6)	98 085,57				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (9)					
Total d	es recettes financières					
452	Total des opérations pour compte de tiers (9)					
Total d	es recettes réelles d'investissement			264,47		264,47
	V/DEVENT DE LA DECEMBRE	_		1	_	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)	0,00		459 715,00		459 715,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)	34 214,43		36 285,00		36 285,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
Total o	les recettes d'ordre d'investissement	50 000,00		496 000,00		496 000,00
				T	<u> </u>	
	TOTAL					496 264,47
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					20 735,53	
					=	
		TOTA	L DES RECETTE	S D'INVESTISSEM	ENT CUMULEES	517 000,00

Le Président précise qu'en vertu des dispositions prévues par l'instruction comptable M57, le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres. Telles sont les caractéristiques essentielles du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ARRETE** le Budget annexe pour 2024 à 1 028 215 € en dépenses et 1 520 000 € en recettes réparties ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	25 215,00	517 000,00
Total de la section de fonctionnement	1 003 000,00	1 003 000,00
<u> </u>		

TOTAL DU BUDGET	1 028 215,00	1 520 000,00

- ARTICLE 2 : **VOTE** les diverses inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans les tableaux ci-avant, étant précisé que le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

• <u>Point N°7</u>: Budget Primitif 2024 – Budget Annexe Accompagnement de la transformation numérique des territoires

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors du Comité Syndical du 18 décembre 2023. Il a été l'occasion de faire le point sur la situation financière de la structure et a permis de fixer les orientations qui sont inscrites dans le présent Budget Primitif (BP).

L'objectif de la présentation du Budget Primitif 2024 est de concrétiser ces orientations financières au travers de la mise au point du Budget Annexe Accompagnement.

Le Budget Annexe « Accompagnement de la transformation numérique des territoires » retrace les mouvements budgétaires du pôle d'Expertise Numérique et de la Centrale d'Achat.

Pour accompagner les collectivités mosellanes dans leur transition numérique, le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a décidé de la constitution d'un pôle d'expertise numérique et d'une Centrale d'Achat. 450 K€ de redevance en 2024 ont été affectés pour soutenir ses nouvelles missions.

Afin de réaliser cet objectif, 15 personnes ont été recrutées depuis janvier 2023 : des informaticiens, des experts en vidéoprotection et en cybersécurité ainsi que des spécialistes de l'achat public.

Aujourd'hui l'offre de service de MOSELLE FIBRE s'articule autour de 3 thématiques :

- L'accompagnement dans la mise en place ou la mise à jour d'un système de vidéoprotection,
- Le diagnostic en ingénierie de système d'information ou son infogérance,
- L'audit, la formation et l'accompagnement en cybersécurité.

Dans toutes ces thématiques, MOSELLE FIBRE a pour mission d'accompagner les structures publiques dans le choix de matériels adaptés aux besoins exprimés, leurs achats et leur mise en place.

Cette offre de service permet au Département de la Moselle de se doter d'un outil d'expertise publique à destination des territoires dans le domaine incontournable du numérique.

Cet accompagnement est ouvert à l'ensemble des EPCI, Etablissements Publics Locaux ou communes de Moselle.

L'année 2024 verra les accompagnements dans ces divers thématiques se mettre en phase opérationnelle. Les premiers services numériques mutualisés vont également émerger.

3. BUDGET PRIMITIF 2024

a. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes masses des sections d'investissement et de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2024 du Budget Annexe en mouvements réels :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	69 209,49	37 500,00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	2 337,65	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	34 952,86	
=	=	=
Total de la section d'investissement (3)	106 500,00	37 500,00
	·	
Γ	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	876 649,56	936 387,10
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	850,44	
002 Résultat de fonctionnement reporté (2)		10 112,90
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (4)	877 500,00	946 500,00

Le projet de BP présente une situation en équilibre à hauteur de 984 000 €.

b. REPRISE DES RESULTATS 2023

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Comité Syndical peut « au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats ». Le résultat définitif sera arrêté lors du vote du Compte Administratif.

1. Affectation du résultat – compte 002 et 1068

Le Président propose d'affecter prioritairement une fraction des 47 403,41 € de résultat de fonctionnement cumulé 2023 en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) pour couvrir le déficit d'investissement (34 952,86 €) et les restes à réaliser en investissement (2 337,65 €) soit 37 290,51 €.

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement cumulé 2023 est inscrit en compte 002 résultat de fonctionnement reporté soit 10 112,90 €.

c. **Section de Fonctionnement**:

5. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes du budget annexe de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...). Les dépenses de fonctionnement correspondent donc aux moyens humains et matériels mobilisés pour conduire le projet d'accompagnement.

Le budget de fonctionnement du Budget annexe Transformation Numérique s'élève à 877,5 K€ pour l'exercice 2024. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Dépenses de personnel : 702 K€ correspondant à la rémunération de 13 agents : 1 directeur de Pôle, 1 chef de service informatique, 2 administrateurs système, 2 techniciens d'exploitation, 2 chefs de projet de vidéoprotection et 1 chef de projet cybersécurité, 1 responsable de la Centrale d'Achat ,1 assistante achat et 2 recrutements à venir (chef de projet et chargé de suivi)
- Administration générale : 75 K€. Ces dépenses correspondent notamment aux frais de déplacement et d'entretien de la flotte automobile dédiée au pôle d'expertise (4 véhicules), aux frais d'impression et élaboration des supports de communication, frais de télécommunication et adhésion aux réseaux professionnels tel que DECLIC.
- Projets informatiques et numériques : 100 K€ correspondent aux dépenses informatiques (matériel, licences, études...) liées aux prestations d'expertise dans le cadre des conventions d'accompagnement et du développement de l'offre servicielle et d'infogérance.

BILAN DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (3)	38 000,00	850,44	145 761,56		146 612,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (3)	600 000,00		702 388,00		702 388,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (3)			28 500,00		28 500,00
Total d	les dépenses de gestion courante	638 000,00		876 649,56		877 500,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (3)					
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
Total d	les dépenses réelles de fonctionnement	638 000,00		876 649,56		877 500,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)			57 000,00		57 000,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)			12 000,00		12 000,00
Total o	les dépenses d'ordre de fonctionnement			69 000,00		69 000,00
	TOTAL	638 000,00		946 500,00		946 500,00
		,		,		+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

946 500.00

6. Recettes de fonctionnement

Recettes dans le cadre du projet d'Accompagnement

- Participation des collectivités bénéficiaires de l'Accompagnement : 486 K€. Ces fonds correspondent à la participation que verse une collectivité lors d'un accompagnement et aux frais de gestion appliqués sur les commandes de la Centrale d'Achat.
 - Ces participations ont été estimées sur la base maximum de 20 projets Vidéoprotection, 20 projets Cybersécurité, 20 projets Informatiques et environ 4 000 heures d'infogérance. Les contributions des adhérents aux frais de gestion de la Centrale d'Achat (5% des montants HT commandés) sont estimées à 100 K€.
- Versement du Budget Principal : 450 K€. Cela correspond à une fraction du retour usages aux membres pour équilibrer le budget annexe.
- Excédent reporté : 10 K€ constituant le report de l'excédent de la section de fonctionnement.

Propositions

Vote de

BILAN DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)	281 500,00		486 250,00		486 250,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	450 000,00		450 137,10		450 137,10
Total d	les recettes de gestion courante	731 500,00		936 387,10		936 387,10
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)					
78	REPRISES SUR PROVISIONS (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement 731 500,00 936 387,10			936 387,10			
				•		
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
Total o	les recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	731 500,00		936 387,10		936 387,10
					+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					10 112,90	
					=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				946 500,00		

d. Section d'investissement :

5. Dépenses d'investissement : 2024, outiller le dispositif d'Accompagnement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget correspondent principalement aux dépenses d'acquisitions de matériels informatiques et logiciels ainsi qu'à une étude sur le Schéma Directeur Départemental des Systèmes d'Informations.

Les dépenses d'investissement de 2024 se répartissent comme suit :

- Acquisition de matériel informatique : 26 K€. Ces dépenses recouvrent l'acquisition des licences informatiques et l'acquisition de matériels informatiques.
- Frais d'assistance : 45 K€, une étude pour structurer le Schéma Directeur Départemental des Systèmes d'Informations.

BILAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (y compris programmes) (6)	10 000,00		52 500,00		52 500,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (y compris programmes) (6)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (y compris programmes) (6)	35 000,00	2 337,65	16 709,49		19 047,14
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (y compris programmes) (3)(6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (y compris programmes) (6)					
Total c	les dépenses d'équipement	45 000,00		69 209,49		71 547,14
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (6)					
16 18	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION - BUDGETS ANNEXES - REGIES NON PERSONNALISEES - (4)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (6)					
020	DEPENSES IMPREVUES					
Total o	les dépenses financières					
451	Total des opérations pour compte de tiers (5)					
Total c	les dépenses réelles d'investissement	45 000,00		69 209,49		71 547,14
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
Total o	les dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	45 000,00		69 209,49		71 547,14
h						+
						

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

34 952,86

106 500,00

6. Recettes d'investissement

Il est retracé dans cette section, le financement de l'investissement par l'autofinancement de la section d'investissement (opérations d'ordres).

BILAN DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138)					
21	(9) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (9)			209,49		209,49
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(9)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (9)					
Total d	es recettes d'équipement			209,49		209,49
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (6)			37 290,51		37 290,51
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (9)					
Total d	es recettes financières			37 290,51		37 290,51
452	Total des opérations pour compte de tiers (9)					
Total d	es recettes réelles d'investissement			37 500,00		37 500,00
				Г	T	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)			57 000,00		57 000,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)			12 000,00		12 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
Total o	les recettes d'ordre d'investissement			69 000,00		69 000,00
<u> </u>				Г		
	TOTAL					106 500,00
		-	-	-	_	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

106 500,00

Le Président précise qu'en vertu des dispositions prévues par l'instruction comptable M57, le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres. Telles sont les caractéristiques essentielles du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ARRETE** le Budget annexe pour 2024 à 1 053 000 € en dépenses et en recettes réparties ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	106 500,00	106 500,00
Total de la section de fonctionnement	946 500,00	946 500,00

TOTAL DU BUDGET	1 053 000,00	1 053 000,00
-----------------	--------------	--------------

- ARTICLE 2 : **VOTE** les diverses inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans les tableaux ci-avant, étant précisé que le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - CLOTURE DE LA REUNION

NOM – Prénom	EMARGEMENT

NOM – Prénom	EMARGEMENT